

Gilbert LE BRIS

Je propose donc à Louis Gautier, maintenant, Conseiller Maître à la Cour des Comptes, professeur à Lyon III, de nous donner sa propre approche de cette thématique de l'avenir des forces aériennes françaises à l'heure de l'OTAN.

Louis GAUTIER

Ce n'est pas au titre de la Cour des Comptes, quoique quelques remarques budgétaires ou d'ordre financier pourront ici et là émailler mon propos, que j'interviens dans ces Rencontres, mais comme un observateur régulier des questions militaires, et dans le prolongement des enseignements de défense que j'ai délivrés à Lyon cette année. Le chef d'Etat-major de l'armée de l'Air, a dit tout à l'heure, au sujet du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN : beaucoup de bruit pour rien ! Je dirais : finalement, pas tant de bruit que cela !

Le retour dans l'OTAN a été présenté et accepté comme la normalisation de la position de notre pays à l'égard de l'Alliance. La réintégration de fait avait en effet précédé depuis une dizaine d'année la réintégration en droit. L'armée de l'Air s'est d'ailleurs trouvée au premier rang pour accomplir cette évolution. Plusieurs intervenants avant moi ont rappelé l'implication de nos avions dans les forces de l'OTAN hier durant la campagne du Kosovo et aujourd'hui en Afghanistan, ou encore dans des missions récentes pour le contrôle du ciel au-dessus des pays baltes.... Le placement répété de forces françaises, en opération, sous commandement intégré de l'OTAN a ainsi pavé la voie d'une réintégration, en définitive déjà en grande partie acquise bien avant son officialisation.

Je ne vais pas revenir sur la façon dont s'est effectué le changement de position officielle de la France vis-à-vis de l'OTAN sans aucun préalable, ni condition, ni garantie. Ce débat, même s'il n'a que trois semaines, est maintenant derrière nous. Il est cependant important de rappeler que la réintégration dans l'OTAN - et on peut le regretter - a été effectuée sans négociation, sans contrepartie pour la France, et surtout sans aucune clarification préalable sur les engagements militaires actuels et le rôle futur de l'OTAN. La clarification de ces questions décisives est dès lors devant nous. L'avenir des forces aériennes françaises dans l'OTAN est évidemment tributaire de la manière dont ces questions seront tranchées.

Je vais regrouper l'étude de ces points autour de remarques générales, puis d'observations plus spécifiques, au fur et à mesure de mon propos. Je traiterai d'abord de la problématique des missions et de la composition de l'OTAN, ainsi que de l'articulation de son rôle avec celui des autres organisations impliquées dans la sécurité et la défense sur le Vieux continent - l'Union européenne et de l'OSCE - ; j'aborderai ensuite la question des modalités pratiques de la réintégration de la France dans l'OTAN, dont nous n'avons pas beaucoup parlé ; et enfin, j'évoquerai les sujets de préoccupation relatifs aux interventions actuelles et aux capacités de l'OTAN.

-1- En ce qui concerne les missions de l'OTAN, des clarifications sont attendues à trois niveaux : politique, stratégique et opérationnel.

° Au niveau politique, l'alliance militaire transatlantique qu'était l'OTAN est progressivement devenue, depuis la fin de la guerre froide, une organisation à compétence géographique globale, multi-missions, polyvalente, dont les interventions sont étendues à l'ensemble du spectre de sécurité. Comment les discussions en cours sur les évolutions du concept stratégique et de l'organisation vont-elles positionner l'OTAN demain ? Il y a des évolutions souhaitables mais d'autres qui le sont moins, comme celle qui transformerait l'Alliance atlantique en

une sorte de « Sainte alliance de la démocratie » investie d'une légitimité propre face à un système Onusien largement défaillant dans la gestion des crises internationales et la défense des droits de l'homme. L'OTAN ne doit pas se méprendre sur sa mission. Elle est essentiellement un outil de sécurité au bénéfice et à la disposition des Démocraties qui en sont ou en deviennent membres mais elle n'a pas vocation à agir comme un instrument de propagation de la démocratie à la surface du globe. Ce rôle revient à la diplomatie de ses Etats membres, à l'Union européenne, à des organisations internationales spécialisées mais pas à l'OTAN sauf à favoriser un dangereux mélange des genres. De même l'OTAN n'a pas vocation à devenir une confédération mondiale des pays démocratiques. Ces observations sont directement corrélées à la question de l'élargissement de l'Alliance, de son élargissement militant par exemple à l'égard de l'Ukraine et de la Géorgie, nonobstant les tensions prévisibles avec la Russie, ou de son élargissement planétaire avec l'entrée envisagée par certains de pays comme l'Australie et pourquoi pas du Japon. Après la présidence Bush, du côté de l'Administration Obama, on observe aujourd'hui une inclinaison nouvelle à faire jouer pleinement son rôle au Conseil de sécurité et une volonté de réforme des institutions Onusiennes de sorte qu'elles recouvrent davantage de légitimité. Mais si l'ONU, reste bloquée, si les décisions en matière de sécurité collective s'y retrouvent entravées, la tentation de faire jouer à l'OTAN un rôle politique excédant son mandat resurgira de façon problématique.

° Au niveau stratégique et à la lumière du discours de Prague de Barack Obama, les Européens devraient s'interroger sur le devenir du couplage et de l'articulation transatlantiques de la défense anti-missiles et de la dissuasion. Les Européens qui, collectivement répugnent à traiter de ces sujets avec les Américains, devraient en particulier prendre garde à la situation créée lorsque les dernières armes nucléaires américaines présentes en Europe auront été démantelées. Dans le contexte d'une Europe stratégiquement désarmée et majoritairement post nucléaire, comment l'isolat que constitue déjà la dissuasion française sera-t-il alors en mesure d'exister ? Il est probable que la dissuasion française connaîtra un « effacement stratégique » plus prononcé encore que celui enregistré depuis la fin de la guerre froide. Il est probable aussi que de fortes pressions s'exerceront pour que la taille de l'arsenal nucléaire français soit encore revue à la baisse. A cet égard, et cela concerne au premier chef l'armée de l'air, les pressions risquent de se concentrer sur la seconde composante, la composante aérienne, parce que c'est dans le domaine des armes de portée intermédiaire que le désarmement a été le plus abouti en Europe et que la position française reste aujourd'hui la plus singulière. Pour l'heure les intentions américaines restent confuses mais des initiatives sont attendues de la nouvelle administration en matière de désarmement nucléaire. J'étais à Washington la semaine dernière. L'équipe d'Obama pose, pour le moment, les jalons d'un nouveau discours en matière de désarmement et de lutte contre la prolifération mais il est cependant difficile d'obtenir des réponses précises sur ces questions comme sur tous les sujets internationaux sensibles afférents et susceptibles d'impacter la sécurité des Européens: les négociations avec l'Iran, la résolution du conflit israélo-palestinien, la stabilité du Pakistan, l'équilibre du Moyen-Orient.

° Au niveau opérationnel, les déploiements de l'OTAN depuis la Bosnie mettent en évidence des carences collectives et des difficultés quotidiennes qui brident l'efficacité militaire des forces de l'Alliance en opération, j'y reviendrai au moment de traiter de l'intervention en Afghanistan. Mais de façon générale ne convient-il pas de s'interroger sur la très grande dispersion des missions de l'OTAN, sa prétention à vouloir tout embrasser et tout faire, de la lutte contre le terrorisme au rétablissement de l'état de droit, plutôt que de concentrer ses efforts sur la gestion militaire des crises internationales majeures.

-2- En ce qui concerne la composition de l'Alliance, le Sommet du 60e anniversaire a noyé le poisson au sujet de l'ouverture de l'enceinte atlantique à la Géorgie et à l'Ukraine. Ce poisson resurgira inéluctablement en fonction du rapport que les Européens, qui sont les premiers concernés, souhaitent avoir avec la Russie : celle d'un partenariat stratégique, économique, sociétal et culturel qu'ils prétendent vouloir instituer mais qu'ils ne parviennent pas réellement à établir. Et là encore, sur fond de crise géorgienne, nous n'avons pas beaucoup de visibilité sur les intentions réelles des uns et des autres, sur ce que veulent nos alliés américains, sur l'évolution des négociations à l'intérieur de l'OTAN dont la porte reste ouverte. Une chose est certaine, l'intérêt des Européens c'est l'unité du Vieux continent de l'Atlantique à l'Oural, la fluidité des échanges dans cet espace de paix retrouvée et non pas l'apparition à l'est d'un nouveau mur de garde, de nouveaux troubles et de nouvelles divisions.

-3- A cet égard on ne peut pas éluder la question des relations que l'OTAN entretient avec les autres organisations en charge de la sécurité en Europe et de leurs rôles respectifs.

De l'OSCE, il y a peu à dire. Depuis sa création, l'OSCE a toujours manqué d'envergure. Ses missions, de la crise du Kosovo à celle de l'Ossétie, ont régulièrement régressé pour finir par être totalement empêchées. Les rapports avec l'OTAN ont toujours été faiblement coopératifs mais impliquaient au moins des actions coordonnées comme dans la gestion des crises balkaniques. Ces relations sont désormais au point mort ce qui est regrettable. Mais l'on voit mal comment il pourrait en être autrement et comment relancer la coopération avec la Russie dans le domaine de la sécurité étant donné les contentieux sur le bouclier anti-missiles, sur la Géorgie et sur l'adhésion de l'Ukraine

En revanche, l'Europe de la défense et les partenariats UE/OTAN appellent plus de commentaires. Il est tout d'abord dommage que la réintégration de la France dans l'OTAN n'ait été liée à aucune avancée de la défense européenne ni que notre pays n'ait pris seulement le soin de réaffirmer nettement ses positions sur l'avenir de la construction européenne de sécurité et de défense et les coopérations UE/OTAN. Je constate d'abord que les résultats de la Présidence française qui précédait l'annonce du retour de la France dans l'OTAN ont été très médiocres pour la défense européenne, quant à ceux de la Présidence tchèque qui lui a succédé, ils sont nuls. La réintégration de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, non seulement n'a pas été conditionnée à des progrès concrets de la défense européenne mais cette réintégration s'inscrit dans une phase particulièrement peu dynamique de ce projet. La défense européenne est en panne depuis plusieurs années et la France, à l'occasion de son retour dans l'OTAN, n'a pris aucune initiative audacieuse pour la relancer. Cette situation retentit sur la relation entre l'UE et l'OTAN et leurs responsabilités respectives en matière de sécurité. Cette relation est au départ déséquilibrée. Mais tant que la PESD/PESC était dans une phase ascendante et que les moyens militaires à la disposition de l'Union allaient dans le sens d'un renforcement, nous pouvions croire (ou tout au moins espérer à terme) un réajustement progressif du rôle des deux organisations : une compétence partagée en matière de sécurité et de défense, une plus grande discrimination de leurs missions, une complémentarité de leurs actions, un égal accès aux moyens mis en commun. Bref, une relation étroite mais sur la base d'une plus grande réciprocité. C'était notamment le sens des déclarations sur l'identité européenne de défense et des accords dits de *Berlin-Plus* approuvés dans l'OTAN. Or, force est de reconnaître aujourd'hui la faible traduction de ces engagements sur le terrain. Les opérations militaires de l'UE continuent de plafonner au stade expérimental. Depuis l'opération *Concordia*, à l'importance somme toute symbolique, les accords *Berlin-Plus* prévoyant la mise à disposition, au profit des Européens, de certains moyens collectifs réunis dans l'OTAN sont restés lettre morte. Aujourd'hui c'est même l'inverse qui est envisagé puisque certains dans l'OTAN réclament la mise en œuvre d'une sorte de *Berlin-plus à rebours* afin que l'Alliance puisse disposer, en tant que de besoin, des moyens civils de gestion de crise de l'Union européenne. L'Afghanistan démontre en effet que pour dégager une issue à ce conflit, il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination/planification du volet militaire et des actions de coopération. En termes d'efficacité la proposition d'un *Berlin-plus inversé* peut ne pas paraître absurde, en termes politiques elle est pourtant irrecevable. Elle constituerait un empiètement intolérable des compétences de l'OTAN sur celles de l'UE et des Etats-membres. Personne d'ailleurs ne s'aviserait à formuler une requête aussi incongrue aux Etats-Unis. Ce qui est mis là en évidence c'est le manque de moyens de planification et de commandement de l'Union pour ses propres actions civiles et militaires. Les difficultés de coopération et de coordination avec l'OTAN ne sont qu'une conséquence indirecte de l'état de faiblesse des structures de pilotage opérationnel de l'UE. Les capacités de planification de l'Union européenne sont absolument sous-dimensionnées. Plusieurs Etats membres n'acceptent tout simplement pas de les mieux doter et les maintiennent à un niveau sub-critique sous prétexte de ne pas dupliquer les moyens de l'OTAN. Mais dans le même temps les Européens n'ont pas accès vraiment aux capacités de planification de l'OTAN, auxquelles ils contribuent pourtant. Voilà un sujet de blocage qui aurait dû être levé et au moins exposé sans concession du côté français avant l'annonce du retour dans le giron de l'OTAN. Il n'en a rien été. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le rôle et les moyens de l'Agence Européenne de Défense par exemple, on a préféré rester dans l'ambiguïté, arguant contre toute évidence et toutes les expériences passées que le rapprochement de la France avec l'OTAN favoriserait mécaniquement les progrès de l'Europe de la défense.

-4- Les conséquences pratiques de la réintégration de la France dans le commandement de l'OTAN ont été peu étudiées et commentées. Or cet aspect des choses est essentiel dès lors que la décision fut prise au motif que la France influencerait sur l'OTAN plus à l'intérieur du commandement intégré qu'en restant au dehors. Par ailleurs le retour dans les structures intégrées de l'Alliance a des effets immédiats sur l'organisation de l'ensemble des

forces françaises et notamment pour l'armée de l'air. Il n'y a pas eu de négociations préalables à la réintégration ni sur le volume des personnels français détachés dans l'OTAN ni surtout sur les postes de commandement qui leur seront offerts. Un certain nombre d'hypothèses ont été évoquées mais la liste des emplois proposés aux officiers français n'a pas été arrêtée dans son détail. Quels grands commandements obtiendra finalement la France ? En plus du *Commandement pour la Transformation* qui semble devoir revenir à un de nos plus brillants officiers généraux, y aura-t-il d'autres grands postes d'adjoints attribués à la France ? D'autres fonctions moins en vue mais aussi stratégiques ont-elles été repérées et réclamées ? Les responsables français ont-ils eu l'intelligence de procéder, comme les Britanniques qui pratiquent avec efficacité l'entrisme dans les organisations internationales, en ne revendiquant pas forcément les grands postes hiérarchiques mais des fonctions essentielles au sein de la structure ? Avons-nous isolé les numéros 2, les numéros 3 et 4 pertinents dans la hiérarchie de l'OTAN et mis en œuvre un plan pour nous les voir attribuer prochainement ? L'important pour peser dans l'OTAN ce n'est pas de poser sur la photo officielle avec étoiles, épaulettes et feuilles d'acanthé, c'est d'être dans la machinerie, au contact de l'information sensible et au cœur de la planification. Ce travail de repérage des postes, de sélection des personnels et de programmation des avancements pour les militaires français mis à disposition de l'OTAN a-t-il été seulement mis en œuvre ? On peut en douter sérieusement. De même l'intégration dans l'OTAN va avoir des conséquences importantes sur le volume et la qualité de la ressource en officiers et sous-officiers destinés à pourvoir les besoins de nos états-majors nationaux. Pour l'armée de l'Air et son état-major, le problème est crucial : les détachements dans l'OTAN vont venir ponctionner un vivier déjà en contraction du fait de la déflation des effectifs de cadres programmée dans la LPM et de la nécessité de satisfaire les besoins croissants de l'état-major des armées et des organismes interarmées qui lui sont rattachés. C'est un problème de gestion des ressources humaines et des carrières des personnels militaires à fort potentiel, mais c'est aussi un problème de maintien des compétences de nos propres états-majors. Qui envoie-t-on à l'OTAN ? Systématiquement les meilleurs ? Comment régler les détachements des personnels spécialisés et de haut niveau dans l'OTAN qui souhaiteront y faire carrière, tout en conservant des officiers et des sous-officiers parmi les mieux qualifiés pour nos états-majors ? Le dilemme est important et prend une dimension quasiment culturelle, celui du maintien ou de la régression des compétences et des références propres aux états-majors français dans les domaines stratégique et tactique. La plupart des pays intégrés dans l'OTAN ont purement et simplement adopté les concepts et procédures de l'OTAN, abdiquant toute réflexion doctrinale ou opératoire autonome et réduisant drastiquement leurs capacités d'état-major. Certains, comme l'Allemagne à la lumière de l'expérience du Kosovo, tentent bien de reconstituer des moyens nationaux de renseignement et de planification militaires mais avec quelle difficulté, car l'expérience est perdue. Les armées doivent donc être très vigilantes dans la gestion des profils et des carrières à ce que le détachement de 8 à 900 officiers et sous-officiers dans l'OTAN ne vienne pas assécher les capacités et le maintien des compétences des états-majors nationaux. Le ministère de la défense doit aussi avoir une politique très active de sélection des postes et des fonctions dans l'OTAN sur lesquels il importe de candidater, quitte à refuser d'honorer des propositions sans intérêt véritable. Après tout la structure permanente de l'OTAN est déjà en sureffectif. La priorité pour la France n'est-elle pas par ailleurs de favoriser la montée en puissance des capacités de planification de l'UE ce qui impliquera encore d'autres détachements ? On verra très vite ce qu'il en est à la manière dont seront traitées les feuilles de vœux des officiers en ce qui concerne leurs affectations dans le commandement de l'OTAN, dans les états-majors français, ou encore dans les structures de l'Union européenne. Car c'est à coup sûr bien dans cet ordre que s'exprimeront désormais leurs préférences.

-5- La rentrée de la France dans le commandement de l'OTAN aurait dû être l'occasion de clarifications sur l'emploi des forces mises à disposition et les engagements en cours de l'Alliance. Ces points qui sont restés dans l'ombre du 60^{ème} sommet de l'OTAN concernent évidemment l'armée de l'Air : qu'il s'agisse de l'utilisation de la *Nato Response Force* (NRF) dont le commandement de la composante aérienne pourrait revenir à la France ou du renforcement des moyens aériens déployés en Afghanistan. S'agissant de la NRF, doit-on toujours la considérer comme une force de réaction rapide, disponible en cas d'imprévu ou aussi comme une force de complément, employable en cas de besoins opérationnels plus importants, comme aujourd'hui en Afghanistan ? Ce concept original de forces rapides, à peine créé, va-t-il se trouver banalisé et les moyens dédiés à la NRF siphonnés pour contourner l'absence d'enthousiasme des Européens à déployer des forces supplémentaires en Afghanistan ? Le subterfuge est un peu grossier. Une chose est sûre : la France, comme la plupart de ses partenaires européens, se retrouve au pied du mur en Afghanistan. La situation dans laquelle nous sommes n'est pas bonne et elle empire. On constate un enlisement de fait de l'Alliance qui commande la FIAS depuis... 2003, six ans déjà ! Aucun véritable succès n'est enregistré dans la pacification

des zones pachtounes qui s'est pourtant intensifiée à partir du printemps 2008. De grosses incertitudes planent sur la capacité de l'administration à Kaboul et sur les futures élections présidentielles prévues l'été prochain. En outre - c'était le sujet de préoccupation majeure des discussions à Washington l'autre semaine au CISS- la détérioration de la situation au Pakistan est alarmante. La question de la sécurisation, de l'endiguement de la guérilla dans les zones tribales du Pakistan, est décisive. Nous ne pouvons pas demander à l'Etat pakistanais - s'il le veut encore - d'étanchéifier sa frontière, de repousser les raids et les cohortes des talibans qui descendent aujourd'hui vers Islamabad, sans sécuriser mieux l'autre côté de la frontière afghane à l'ouest et au sud. Ce travail nécessaire, dans les sanctuaires pachtounes de la vallée de Kapisa ou du Hemland notamment, expose les forces de l'OTAN au sol. Mais les missions aériennes sont aussi très délicates, du point de vue politico-militaire, en raison des risques de dégâts collatéraux sur les populations civiles et de la difficulté à opérer dans des zones limitrophes de l'espace souverain du Pakistan. Les Américains ont pris l'habitude de pratiquer des empiétements réguliers et des actions à distance en territoire pakistanais. Cela n'est pas sans risque d'escalade. La guerre en Afghanistan est un problème majeur, dont on ne débat pas suffisamment en France, sauf pour adopter une position d'expectative prudente, qui est maintenant la position tangente et paradoxale de tous les Européens : on prolonge l'intervention de l'OTAN mais l'on refuse d'accroître son mandat, d'augmenter ses contingents, d'intensifier ses missions que des *caveat* intempestifs par ailleurs compromettent. La France a progressivement, à partir de 1995, accepté de revenir dans l'OTAN pour des raisons d'efficacité opérationnelle : après avoir tiré les leçons des expériences approximatives des coalitions de circonstance, étant donné le bilan insatisfaisant des actions directement conduites par l'ONU, et en considérant que les opérations militaires de l'Union européenne, encore en phase expérimentale, étaient insuffisamment concluantes. Or aujourd'hui ce qui est clairement en cause c'est l'efficacité de l'OTAN à la fois entravée politiquement et opérationnellement en Afghanistan. La réintégration de la France dans l'OTAN intervient ainsi au moment où cette organisation est en position de butée et d'échec potentiel. Pour la crédibilité de l'OTAN, l'officialisation du retour de la France dans le commandement intégré a moins d'importance que l'accord de fond qui n'est toujours pas établi entre Européens et Américains sur les engagements opérationnels de l'OTAN en Afghanistan dans un futur immédiat et sur un calendrier de retrait à terme des forces de l'Alliance qui y sont déployées.

-6- La réintégration dans l'OTAN s'effectue alors que les moyens militaires français sont revus à la baisse. L'adoption de la Loi de Programmation militaire qui organise ce repli capacitaire n'est toujours pas intervenue mais les arbitrages sont pris et certaines mesures d'ores et déjà mises à exécution. L'année 2009 a commencé sous de drôles d'auspices avec une insuffisance de crédits budgétaires constatée en LFI par rapport à l'annuité nominale de la programmation mais avec la promesse d'affectation de produits extra budgétaires désormais augmentés de ressources exceptionnelles au titre du plan de relance économique, adopté pour contrer les effets de la crise financière du dernier trimestre 2008. D'ores et déjà on peut pronostiquer un bouclage budgétaire difficile de l'exercice 2009 et le risque induit d'un « détricotage » de la programmation. Dans le climat de crise actuelle, en France et en Europe, les dépenses militaires ne devraient pas bénéficier d'une priorité marquée, sauf lorsqu'elles servent à protéger l'emploi (infrastructure, mise en fabrication) et quand des besoins opérationnels s'avèrent criants (comme en Afghanistan avec l'achat sur étagère de drones). La première conséquence des perturbations budgétaires actuelles est un risque de perte de cohérence du modèle d'armée en cours de programmation. Des choix budgétaires opportunistes, pris dans l'urgence ou dans une optique de soutien keynésien à la demande, amènent à sacrifier la préparation de l'avenir, à faire des économies sur les développements et l'environnement des forces. Ce qui est généralement sacrifié par ces choix c'est le financement de la recherche et des bureaux d'études, le développement des programmes technologiques très importants mais coûteux, tels ceux dans le domaine spatial de l'anticipation et de l'alerte. Il y a donc un risque très important que la conjoncture économique et budgétaire ne pousse à des attritions capacitaires dans les domaines stratégiques et de souveraineté (dissuasion, spatial, aviation de combat...) avec un risque marqué pour certains équipements de l'armée de l'air.

La conjonction des difficultés budgétaires et du retour dans l'OTAN aura bien d'autres effets, aujourd'hui tus ou non mesurés, sur les disponibilités budgétaires des armées en général et de l'armée de l'air en particulier. Aujourd'hui la France qui est le troisième contributeur de l'OTAN (si l'on tient compte des apports en nature) procède à un abondement au budget général de l'OTAN mais sans participation à d'autres dépenses spécifiques. Allons-nous en rester là ou bien allons-nous aussi contribuer aux financements de certains équipements mutualisés dans l'OTAN, tels les AWACS ou au frais de fonctionnement de certains programmes, comme celui dédié à la surveillance terrestre ? Faut-il s'abonner à de nouveaux services ? Quelles sommes consacrer aux

équipements et aux programmes collectifs de l'OTAN ? Privilégier le cadre de l'OTAN c'est aussi bien souvent sacrifier l'espoir de nouveaux projets au sein de l'Union. Si nous mettons plus d'argent dans l'OTAN nous ne l'investirons pas ailleurs. Cela risque de créer des problèmes d'articulation avec les capacités dont nous souhaitons pour des raisons de souveraineté garder la maîtrise. Je pense, par exemple, à la succession du SCCOA. Si nous nous plaçons dans le cadre d'un programme de l'OTAN, faut-il qu'une bretelle reste française ? Les questions d'anticipation, d'alerte, d'avance, de surveillance impactent très directement l'autonomie de la prise de décision dans notre pays. Il y a une nette différence entre la détention de moyens propres de collecte et de traitement des données et un abonnement à des services et des informations calibrés par l'OTAN. On revient par un autre chemin à la question de l'autonomie de nos choix militaires déjà évoquée ailleurs. Que souhaitons-nous conserver nationalement comme moyens techniques d'expertise, comme moyens de connaissance, mais aussi comme moyens de riposte autonome ? En définissant une espèce de « minimum minimorum », quelles capacités voulons-nous détenir et conserver pour nous-mêmes, pour assurer l'autonomie de nos décisions nationales et pour conforter l'autonomie de décision des Européens, qui, pour l'instant, se révèlent indifférents à la question ? Ce diagnostic et cet état des lieux auraient du être effectués, au moment de rentrer dans l'OTAN par le livre blanc et par la LPM, afin d'éviter une trop grande dérive des affectations budgétaires..

-7- Enfin la réintégration dans l'OTAN aurait mérité une réflexion sur ses conséquences au plan industriel. Même si, dans l'ensemble, les dirigeants du secteur de l'armement se sont montrés plutôt favorables au retour dans l'OTAN, espérant bénéficier de retombées ou d'une plus grande ouverture de certains marchés européens, ils savent bien que l'OTAN n'est pas un monde enchanté. Il s'y livre de redoutables batailles industrielles pour la qualification des équipements et le choix des programmes d'armements. Le cas de l'A400M aujourd'hui dans une mauvaise passe ou celui des avions ravitailleurs montre qu'il est difficile d'imposer un standard contre les vues ou les intérêts américains. On pourrait développer bien d'autres exemples de cette nature, notamment dans le domaine aérien et de l'espace où les capacités technologiques et industrielles des Européens et leur avenir sont en jeu. Du côté américain, le système fonctionne bien, puisque l'adossement des grandes entreprises d'armement aux contrats du Pentagone leur assure une rentabilité économique et le bénéfice des effets contra cycliques des commandes militaires quand les marchés civils sont déprimés ou saturés. Dans la phase de récession économique actuelle les affrontements qui s'annoncent, notamment dans l'aéronautique vont être féroces. Les Américains en s'appuyant sur certains pays européens de l'OTAN sont déjà parvenus, sauf un sursaut inespéré, en imposant le JSF, à éliminer à terme du créneau des avions de combat tous les industriels européens. Je viens de prendre connaissance de la *short list* établie par les Autorités indiennes pour le renouvellement de leur flotte d'avions de combat, et cela ne m'incite pas à beaucoup d'optimisme. Lorsque les Indiens pré sélectionnent deux Européens, Gripen et Eurofighter et deux avions américains, je peux vous indiquer le résultat, peut-être que je me trompe, j'espère d'ailleurs me tromper, mais il y a de fortes chances pour que ce soit un avion américain qui l'emporte. Quant à l'avenir des programmes aéronautiques français et européen, celui-ci n'est écrit nulle part. Il n'y a pas de successeur au Rafale, il n'y a pas de successeur au Gripen, pas de successeur à l'Eurofighter.

Il est désolant, que la France qui a incarné, puis défendu, envers et contre tout, les ambitions aéronautiques et spatiales de l'Europe, au moment où elle rejoint pleinement l'OTAN se montre si peu empressée de soutenir les programmes européens. Je pense, par exemple, aux hélicoptères logistiques. Il est désolant que notre pays soit si peu investi dans l'Agence Européenne de Défense, dont les budgets restent ridicules et si peu mobilisé en faveur de l'achèvement de la restructuration européenne des industries aéronautiques et de défense. Le segment électronique et aéronautique est à présent largement consolidé mais ce n'est le cas ni du secteur terrestre ni du secteur naval. Globalement, faute de programmes de recherche et d'équipements militaires structurants, la base technologique et industrielle européenne est fragile. A l'instar des évolutions choisies par l'industrie d'armement britannique ou italienne, l'industrie européenne de défense, est-elle ainsi progressivement vouée à devenir équipementière de l'industrie américaine dans le cadre de grands programmes transatlantiques ? Là encore, il s'agit d'autonomie de nos approvisionnements militaires et de maîtrise des compétences. A cet égard, l'interopérabilité des équipements dans l'OTAN ne doit pas être une discipline restreignant la liberté de choix des matériels et des programmes d'armement. Etant donné la stagnation des budgets militaires et l'absence de rationalisation de la commande d'équipement au niveau européen, ce qui est en jeu dans les dix prochaines années, c'est la capacité de l'industrie européenne à rester conceptrice et architecte de programmes dans les créneaux technologiques de pointe.

L'avenir des forces aériennes françaises dans l'OTAN s'inscrit donc dans un contexte évolutif mais globalement marqué, sauf réaction inattendue ou crise grave, par un volontarisme national et une ambition européenne en berne, s'agissant de la défense et des moyens qui lui sont consacrés.

Alain DUHAMEL, Directeur Marketing & Ventes Défense France, Thalès Division aéronautique

Je voudrais rebondir sur la question de Louis Gautier, sur l'importance stratégique des compétences dans l'aéronautique stratégique de défense. Donc les compétences, la France avec Dassault, Thalès et Safran, a développé le Rafale, et on a tous espoir d'y réussir, avec ce premier succès à l'exportation. Ces compétences, il faut les sauvegarder, c'est un joyau, parce qu'il va falloir maintenir le Rafale pendant les quarante ans qui viennent, le faire évoluer. Le nombre d'ingénieurs en R&T est limité. C'est vraiment une vraie question, qui a été posée dans le Livre blanc. Or maintenant, lorsqu'on regarde le marché de l'aéronautique de défense, sur la partie défense, on pourrait parler de l'aéronautique civile, de l'aéronautique de transport, mais sur la défense, le grand marché, c'est le marché des drones. On le voit. Là-dedans, il y a des compétences, et c'est des compétences aéronautiques. Jusqu'ici, THALES a montré ses compétences, on a gagné, j'allais dire à la force du poignet, en compétition au *Watchkeeper*, face aux Américains et face à l'industrie anglaise. Le programme se déroule bien. C'est un programme d'un milliard d'euros, on va livrer les premiers drones fin 2010, il y aura 70 drones. Les Britanniques sont contents de l'exploitation déjà des drones tactiques. Et donc ma question est de dire : la question du choix, et le choix est difficile, on réfléchit en France, le choix que l'on fera sur les drones, le choix des drones mâles, pour les cinq ans qui viennent, va être important. Au niveau aussi bien du choix du système, du prix du système, de ses performances que des compétences industrielles qui vont être associées. Donc voilà un petit peu ma question par rapport à cet aspect stratégique...

Louis GAUTIER

Que voulez-vous que je vous dise ? Qu'il y a trop de programmes de drones en développement dans l'industrie française ? Que les industriels sont suicidaires vu la pénurie budgétaire et devraient se rapprocher ? Il y a ici deux autres intervenants qui pourraient mieux que moi traiter de ce sujet. Oui, il y a eu, je pense, des choix dramatiques. Parce qu'il n'y avait aucune raison - dans le domaine aéronautique nous le savons bien - de multiplier au plan franco-français et au plan européen les programmes de drones, même si les spécifications ne sont pas complètement les mêmes d'un programme à l'autre. Alors, je ne vais pas répondre plus avant à votre question. Elle est à traiter entre industriels et avec votre tutelle. En revanche, la question du plan de charges des bureaux d'études et de la pérennité des compétences est une vraie question qui se pose dans toute une série de domaines : celui de la dissuasion, des missiles, de la simulation nucléaire et des lasers, de la propulsion... Comment assurer la continuité des études, la transmission de l'expérience. C'est patent en matière de propulsion nucléaire en cas de retard du SNA ou en matière balistique dès lors qu'aucun nouveau missile ne se profile après la génération de ceux qui entrent en service dans les forces. Il revient au ministère de la Défense de conduire cette réflexion générale mais qui doit évidemment être posée dans l'aéronautique. Nous ne savons pas ce que deviendra Dassault et son brillant bureau d'étude, quels seront les succès du Rafale à l'export - je les souhaite depuis tellement longtemps que je continue évidemment à les souhaiter pour l'avenir - mais il y a quand même un vrai problème. D'une certaine manière, l'avenir de l'A400M est lui aussi stratégique pour la diversification d'Airbus : alors que toute une série de programmes militaires ne connaissent pas de successeur ou semble privé d'avenir, voilà un programme qui éclaire l'avenir jusqu'à l'horizon de trente ans au minimum, voire quarante de service. Vous avez bien fait de poser cette question, je suis désolé de ne pas vous donner plus que des bribes et des morceaux de réponse. Un vrai travail doit être conduit en matière de technologie et de programmes stratégiques en France et au niveau européen qui est le plus adapté. Les Anglais, dans le cadre de leur revue quadriennale ont fait ce travail, mais je ne sais pas s'ils en ont tiré concrètement tous le bénéfice. Ils ont isolé des technologies sensibles à préserver. Les Américains font de même et investissent préventivement pour éviter les solutions de continuité entre programmes. Les Européens devraient évidemment faire de même.